ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

DIPER 1ER Degré public
Affaire suivie par :
Sandrine BASSET
Caroline JAMON
Tél : 04 75 82 35 79
04 75 82 35 45
Mél : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr
Site Brunet
BP 1011
26015 Valence Cedex

Valence, le 2 novembre 2026

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames les directrices et Messieurs
les directeurs d'école
Mesdames les enseignantes et Messieurs
les enseignants du premier degré public
S/C de
Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Mobilité interdépartementale des personnels du 1er degré
Rentrée scolaire 2027
Réf. : BO spécial n°41 du 29 octobre 2026
Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports du 22 octobre 2024
Note de service du 20 octobre 2026

J'appelle votre attention sur les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité (LDGM) et à la note de service nationale relative au mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré pour la rentrée 2027 auxquelles vous vous référerez via les liens suivants : note de service du 20 octobre 2026 et LDGM du 22 octobre 2024.

En complément de cette note, vous trouverez ci-après des précisions relatives aux demandes de majorations exceptionnelles de barème, au calendrier des opérations gérées au niveau départemental ainsi qu'à la mise en place d'une cellule téléphonique, à votre disposition pour toute question.

Demande au titre du handicap : concerne soit l'enseignant lui-même bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ou son conjoint B.O.E, ou son enfant handicapé ou gravement malade.

Seuls peuvent prétendre à la bonification au titre du handicap n°1 (100 points attribués d'office sur tous les vœux) les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (B.O.E.).

Les enseignants qui souhaitent solliciter une bonification au titre du handicap n°2 (800 points attribués, ou non, sur avis de la médecine de prévention) sont invités à remplir le formulaire « annexe 1 » téléchargeable dans l'application SIAM avec les justificatifs.

Les 2 niveaux de bonifications ne sont pas cumulables sur un même vœu.

L'accusé de réception et l'annexe 3 est à nous retourner uniquement via Colibris, au plus tard le jeudi 10 décembre 2026.

L'annexe 1 et les pièces justificatives liées à cette demande sont à retourner sous pli confidentiel par voie postale avant le jeudi 10 décembre 2026 à :

DSDEN de la Drôme
Service Médico-Social – A l'attention du médecin des personnels
Place Louis Le Cardonnel
BP 1011
26015 VALENCE Cedex

L'attribution de la bonification au titre du handicap ne permet pas de considérer comme automatiquement acquise la nomination dans le département de son choix. Cette priorité de mutation est en effet réalisée dans la limite des capacités de sortie et d'accueil des départements.

Calendrier des opérations de gestion

Date	Action
Mardi 3 novembre 2026	Ouverture de la plateforme ministérielle « Info mobilité » 1er degré
Mercredi 4 novembre 2026	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM à 12 heures
Mercredi 25 novembre 2026	Fermeture des inscriptions dans l'application SIAM à 12 heures et de la plateforme ministérielle « Info mobilité »
A compter du Jeudi 26 novembre 2026	Transmission des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof des candidats
Jeudi 10 décembre 2026 **dernier délai**	• Dépôt via Colibris • Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département avec pièces justificatives jointes. **Toute confirmation non retournée dans les délais fixés annule la participation du candidat** • Date limite de retour des demandes de majoration exceptionnelle de barème
Lundi 11 janvier 2027 **dernier délai**	Date limite de retour des demandes tardives pour rapprochement de conjoint ou des demandes de modification de situation familiale
Mercredi 13 janvier 2027	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM
Du mercredi 13 janvier au mercredi 27 janvier 2027	Phase de vérification des barèmes par les enseignants
Mardi 2 février 2027 **dernier délai**	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental par courriel ou par courrier (cachet de la poste faisant foi)
Mercredi 3 février 2027	Affichage des barèmes définitifs arrêtés par les IA-DASEN dans SIAM
Mercredi 10 mars 2027	Diffusion individuelle des résultats à 12 heures dans la boîte électronique I-Prof des candidats

Points d'attention :

Bonification spécifique pour les enseignants ayant exercé trois ans sur un poste à profil (POP)
Après trois années d'exercice sur un poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés dans le cadre du mouvement interdépartemental.

Retour automatique pour les enseignants ayant exercé trois ans sur un poste à profil (POP)
Un enseignant muté dans un département dans le cadre du mouvement sur un poste à profil pourra revenir dans son département d'origine dès lors qu'il aura exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'il en fera explicitement la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'il est affecté sur le poste à profil obtenu.

Cellules téléphoniques d'information et conseil :

Une plateforme « info mobilité » pour les candidats à une mutation interdépartementale est mise en place par le Ministère : ce service téléphonique sera ouvert du mardi 3 novembre 2026 au mercredi 25 novembre 2026 de 9h à 18h30 au **01.55.55.44.44**.

DIPER 1er degré public
Tél : 04 75 82 35 79
04 75 82 35 45
Mél : ce.dsden26-mouvement @ac-grenoble.fr
Cité Brunet – BP 1011
26015 Valence Cedex

A la fermeture des serveurs SIAM, les candidats pourront s'adresser à la DSDEN de la Drôme, qui les informera du suivi de leur dossier, du jeudi 26 novembre 2026 au mercredi 3 février 2027 :

« Cellule mouvement interdépartemental » :
☎ 04 75 82 35 49
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
ou par courriel à l'adresse suivante : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Par ailleurs les candidats ont accès aux différentes sources d'informations mises à leur disposition sur le portail de l'éducation à l'adresse suivante www.education.gouv.fr (comparateur de mobilité, simulateur de barème…).

Les services de la DSDEN restent à votre disposition pour toute question relative à ce dossier.

Signée le 02/11/2026 par Nathalie KUEHN
Pour le recteur et par délégation,
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale de la Drôme
Conforme à l'original disponible sur demande

DIPER 1er degré public
Tél : 04 75 82 35 79
04 75 82 35 45
Mél : ce.dsden26-mouvement @ac-grenoble.fr
Cité Brunet – BP 1011
26015 Valence Cedex